



**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**DM-22-05**

---

---

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° U-220, relative à immeuble identifié ci-après, à Saint-Basile-le-Grand, lors de sa séance qui se tiendra le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil à cette occasion.

**DM-22-05 :** 368, rue Principale, Saint-Basile-le-Grand, Québec, J3N 1J9

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Une marge arrière de 8,30 mètres entre le bâtiment principal et la ligne de terrain alors que la grille des usages et des normes de la zone 406-H exige, pour une maison unifamiliale isolée, une marge arrière minimale de 10 mètres.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Saint-Basile-le-Grand, le 12 mai 2022

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière et directrice générale adjointe

---

---

**PUBLICATION :** Le 12 mai 2022 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville